



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 158 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
au Libéria**

## **Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ([A/74/726](#)). À cette occasion, le Comité a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites, le 30 mars 2020.

2. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUL dans sa résolution [1509 \(2003\)](#) et l'a prorogé pour une dernière période prenant fin le 30 mars 2018, dans sa résolution [2333 \(2016\)](#). Il a également prié le Secrétaire général d'achever, avant le 30 avril 2018, le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission (*ibid.*, par. 1).

#### **II. Liquidation finale des actifs**

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la liquidation des actifs de la Mission a été guidée par l'article 5.14 et la règle 105.23 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la résolution [73/313](#) de l'Assemblée générale, le rapport fournit des informations sur les actifs cédés avant le début de la période de liquidation (juillet 2017-mars 2018) et après le début de ladite période (avril-juin 2018) (*ibid.*, par. 14 et annexe).

4. Les actifs de la Mission, d'une valeur d'acquisition totale de 72 630 300 dollars des États-Unis, ont été liquidés au 30 juin 2018, selon le tableau 1 ci-dessous (*ibid.*, tableau 3).



Tableau 1  
**Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe d'actifs</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>		<i>Valeur résiduelle</i>
		<i>Pourcentage</i>	
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 580,5	32,5	15 630,4
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	18 735,0	25,8	1 881,9
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	8 644,3	11,9	1 232,1
Actifs donnés au Gouvernement libérien	20 183,0	27,8	2 692,6
Actifs donnés à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif	1 487,5	2,0	272,4
<b>Total</b>	<b>72 630,3</b>	<b>100,0</b>	<b>21 709,4</b>

5. Le Comité consultatif note que le groupe III comprend les actifs comptabilisés en pertes ou perdus, d'une valeur d'acquisition de 8 644 300 dollars (valeur résiduelle : 1 232 100 dollars), soit 11,9 % de la valeur d'acquisition totale des actifs de la Mission. Le Comité a reçu, à sa demande, le tableau 2 ci-dessous, qui comporte des indications comparées des actifs comptabilisés en pertes ou perdus dans les missions tout récemment clôturées.

Tableau 2  
**Actifs comptabilisés en pertes ou perdus dans les missions tout récemment clôturées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Groupe d'actifs cédés</i>			
	<i>Comptabilisés en pertes</i>		<i>Perdus</i>	
	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Pourcentage</i>
MONUG	5 251,0	23,1	57,2	0,3
MINURCAT	24 091,4	18,9	407,4	0,3
MINUS	38 416,7	13,1	3 022,8	1,0
MINUT	2 814,0	8,2	32,4	0,1
ONUCI	29 261,1	25,3	747,6	0,6
MINUSTAH	22 789,7	15,1	782,5	0,5
MINUL	8 388,2	11,5	256,1	0,4

*Abbreviations* : MINUL – Mission des Nations Unies au Libéria ; MINURCAT – Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad ; MINUS – Mission des Nations Unies au Soudan ; MINUSTAH – Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MINUT – Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste ; MONUG – Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie ; ONUCI – Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si des actifs du groupe III ont pu être comptabilisés en pertes ou perdus, ce fait peut s'expliquer par des facteurs externes (accident, défectuosité, perte, vol) ou par des décisions de gestion interne (usure, actifs en excédent ou actifs dont le recouvrement

n'était pas rentable). Il ressort des informations communiquées au Comité qu'avant le début de la période de liquidation, environ 80,5 % des actifs de la Mission comptabilisés en pertes l'avaient été du fait de facteurs internes, principalement l'usure normale ou un excédent. Après le début de ladite période, ce chiffre était de 86,6 % des actifs, dont 71,6 % ont été classés comme des actifs en excédent, c'est-à-dire comme des biens qui ne sont pas nécessaires à des missions de maintien de la paix en cours ou à venir, ni à d'autres entités des Nations Unies ni à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Ayant demandé quel avait été le niveau des achats de la Mission au cours de ses dernières phases, le Comité a été informé que celle-ci avait maintenu le niveau d'achats au minimum absolu en recourant aux stocks et en annulant certaines acquisitions au cours de sa dernière année d'opérations. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'alléger au maximum l'empreinte d'une mission durant les dernières phases de ses opérations, de manière à en faciliter la cession des actifs dans la phase de liquidation.**

7. Les actifs donnés au Gouvernement libérien ainsi qu'à des organisations intergouvernementales et à des organisations à but non lucratif, d'une valeur d'acquisition de 21 670 500 dollars (valeur résiduelle : 2 965 000 dollars), représentent 29,8 % de la valeur d'acquisition totale des actifs de la Mission. Le Secrétaire général indique que la majorité des actifs donnés sont ceux qui ne pouvaient être liquidés d'aucune autre manière et qui étaient en assez bon état pour être utiles au Gouvernement (ibid., par. 5). Le Comité consultatif a été informé que le matériel de radiodiffusion de la Mission a été cédé à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de permettre la mise en place d'une plateforme régionale d'information publique. La Mission a également fourni un appui au démarrage et à la transition des opérations de radio. Le Comité a par ailleurs été informé que le transfert a été vu comme un bon exemple de coopération interorganisations, qui vient renforcer davantage le mandat de l'ONU en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. **Le Comité consultatif se félicite que la station de radiodiffusion de la Mission ait été transférée à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et encourage le Secrétaire général à recenser des solutions analogues qui, dans le plein respect des règles et règlements pertinents, pourraient servir dans le cadre de futures liquidations d'actifs.** Le Comité examine plus en détail la question de la liquidation des actifs par recours aux dons dans son rapport sur la liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/74/829).

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les difficultés et les meilleures pratiques observées en matière de liquidation d'actifs, y compris dans le cadre des récentes clôtures de missions, étaient prises en compte dans le guide 2019 à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain. Toutefois, le Comité avait demandé des renseignements – qu'il n'a pas obtenus – sur les meilleures pratiques et les difficultés spécifiques observées dans la liquidation des actifs de la MINUL. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de documenter, d'actualiser et de communiquer les enseignements tirés des récentes liquidations d'actifs et les meilleures pratiques en la matière, et compte qu'ils seront pleinement pris en compte lors des futures clôtures de missions (voir également A/74/737, par. 60 et 61, et A/65/748, par. 11).** Le Comité est également d'avis que, dorénavant, les rapports sur la liquidation d'actifs devront inclure des informations sur les difficultés et les meilleures pratiques observées en la matière.

9. Le Comité consultatif a en outre été informé que, si les processus de liquidation d'actifs étaient guidés par des directives et par la pratique établie, il n'existait pas de liste de critères précis permettant de déterminer si, lors de la clôture d'une mission de

maintien de la paix, la liquidation finale des actifs avait bien abouti. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général d'élaborer des critères qui permettent d'évaluer les processus de liquidation finale des actifs lors de la clôture des missions de maintien de la paix, que ce dernier lui soumettra, pour examen, à sa soixante-quinzième session.**

10. Sur la question connexe de la situation financière de la Mission, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé qu'au 13 mars 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUL depuis sa création s'établissait à 8 015 707 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 8 006 649 000 dollars, le montant restant dû s'élevant à 9 058 000 dollars. En outre, au 20 mars 2020, la MINUL n'avait aucune demande d'indemnisation en cours ni aucun engagement non réglé concernant les indemnisations en cas de décès ou d'invalidité.

### **III. Conclusion**

11. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général, en tenant compte des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes précédents.**

---